

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 03 03 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
Mme CABANIS  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. TRUBERT  
M. MOKHTARI  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
Mme SIMONESSA  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER  
Mme MAUGEAIS  
M. GAISLIN  
M. BAILLY  
M. DUPLESSIX

Date de convocation : 24/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 26

Quorum réuni

### Étaient excusés :

Mme KHAN a donné pouvoir à Mme CABANIS.  
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. GARNIER jusqu'à 20h48.  
M. CHAIZE a donné pouvoir à M. ROUAULT jusqu'à 21h02  
M<sup>me</sup> BRICE a donné pouvoir à M. PHILOUX.

### Étaient absents :

M. CORVOL.  
M. BABOU jusqu'à 20h35.  
Mme SIMONESSA jusqu'à 20h35.

### Secrétaire de séance :

M<sup>me</sup> BOISNARD.



40/20 – 03 mars 2026

## Rennes Métropole – Rapport annuel Prix et Qualité de Service- Compétence assainissement

### Le rapporteur,

- rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, le Maire est tenu de présenter au conseil municipal, le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.
- rappelle que ce document, qui est annexé à la présente délibération, est destiné, à l'information des usagers (article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) et, est consultable en mairie.

*Vu l'article L 224-5 du Code Général des collectivités territoriales.*

*Considérant l'avis du conseil métropolitain du 27 novembre 2025.*

*Considérant l'avis favorable de la commission mixte « urbanisme et développement durable-Travaux, bâtiments et voirie » du 28.01.2026.*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **PREND ACTE :**

du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement qui lui a été présenté.

Quorum réuni 28 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Karine BOISNARD.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

